hellio

Montage d'un dossier CEE pour une personne morale

Procédure à suivre lorsque la prime CEE est versée au bénéficiaire final des travaux

01

Les étapes du montage d'un dossier CEE

02

Les documents constitutifs d'un dossier CEE

Votre énergie a de l'impact

hellio

Rappel sur le dispositif des CEE

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) constituent un véritable levier financier pour inciter à améliorer l'efficacité énergétique d'un site ou d'un équipement. Ce dispositif finance de nombreuses opérations telles que l'isolation thermique d'un bâtiment, l'installation d'un système d'éclairage extérieur performant ou l'optimisation énergétique d'équipements frigorifiques.

Le montage d'un dossier CEE implique le respect d'une procédure rigoureuse. Pour valoriser au mieux vos travaux ou ceux de vos clients et/ou partenaires, il est indispensable de suivre les étapes détaillées dans ce document.

Notre département Grands Comptes est à votre écoute :

tertiaire@hellio.com

50, rue Madame de Sanzillon - 92210 CLICHY

Document confidentiel - Reproduction interdite - Propriété de Hellio Solutions - SAS au capital de 10 000 000 € - 50 rue Madame de Sanzillon 92110 CLICHY - RCS NANTERRE 749 891 214

hellio

Les étapes du montage d'un dossier CEE

⚠ Important

L'éligibilité des travaux au dispositif CEE est évaluée avant la signature des devis et le début des opérations. Ainsi, il est primordial de solliciter Hellio en phase amont du chantier, c'est-à-dire dès la conceptionet l'étude du projet.

Avant engagement des travaux

01

Demande de cotation d'un chantier et vérification de son éligibilité aux CEE par Hellio

02

Signature d'un Accord d'Incitation Financière et envoi à Hellio

03

Signature de la preuve d'engagement (devis ou équivalent)

Les travaux peuvent commencer

04

Réception de l'Attestation sur l'Honneur (AH) envoyée pré-complétée par Hellio

Après l'achèvement des travaux

05

Envoi de la preuve de réalisation (facture ou équivalent) et de l'AH

06

Validation du dossier CEE et versement de la prime associée par Hellio

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

Avant engagement des travaux

01 Demande de cotation d'un chantier et vérification de son éligibilité aux CEE par Hellio

Pour une première demande de cotation, les documents à transmettre par e-mail sont :

+ **La fiche de renseignements CEE** dûment complétée (une par chantier) préalablement envoyée par Hellio
+ **Le ou les devis non engagé(s)** et/ou, le cas échéant, le CCTP*/DPGF** ou tout autre document équivalent
+ Si disponibles, **les fiches techniques** des matériaux et/ou équipements (isolants, chaudière, variateur de vitesse, etc.)

*Cahier des Clauses Techniques Particulières

**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Les documents sont à transmettre **par e-mail à l'interlocuteur dédié chez Hellio**

Une fois reçus par, les documents et informations transmis sont étudiés par Hellio. À ce stade, des compléments d'informations peuvent être demandés afin de **valider l'éligibilité** des travaux au dispositif des CEE, et de **calculer le volume potentiel des CEE** généré par les opérations.

L'analyse des documents va aboutir à :

+ L'édition d'une **fiche de synthèse** récapitulative des travaux
+ Des **préconisations** sur les travaux à réaliser
+ Une estimation du **volume des CEE** potentiellement généré et du montant de la prime CEE
+ Des observations quant aux **éléments à renseigner** sur les preuves d'engagement (devis ou équivalent) et de réalisation (facture ou équivalent) à venir, afin que celles-ci soient conformes à la réglementation CEE.

  Exemples : critères techniques des travaux, identité de la personne morale, etc.

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

02 Signature d'un Accord d'Incitation Financière (AIF) et envoi à Hellio

Une fois l'éligibilité des travaux aux CEE confirmée, Hellio transmet au bénéficiaire de l'opération - le maître d'ouvrage - **un Accord d'Incitation Financière.** Ce document contractuel, édité pour chaque chantier, prouve **le Rôle Actif et Incitatif** de Hellio.

Il renseigne :

+ **Le bénéficiaire** de l'opération
+ **La ou les opération(s) éligible(s) aux CEE** dans le cadre des travaux projetés
+ **Le volume des CEE*** généré par les travaux envisagés
+ **Le montant de la prime CEE*** qui sera reversée par Hellio au bénéficiaire une fois les travaux achevés

*Le volume CEE généré et le montant de la prime associée renseignés sur l'AIF pourront être revus une fois les travaux achevés, à la hausse comme à la baisse, en fonction des travaux effectivement réalisés.

⚠ Important

L'Accord d'Incitation Financière doit obligatoirement être signé pour bénéficier d'une prime CEE. La date de signature de l'AIF doit être antérieure à l'engagement des travaux, c'est-à-dire au plus tard le jour de la signature des devis. Il est impératif de dater, tamponner et signer l'AIF, avec mention du nom, prénom et qualité du signataire

L'AIF est à transmettre à Hellio **par courrier en 2 exemplaires originaux**

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

Avant engagement des travaux

03 Signature de la preuve d'engagement (devis ou équivalent)

Une fois l'AIF signé, le bénéficiaire peut **alors engager les travaux en datant, tamponnant et signant** avec mention du nom, prénom et qualité du signataire la preuve d'engagement de l'opération. Il peut s'agir :

+ **D'un devis**
+ **D'un ordre de service**
+ **D'un bon de commande**
+ **D'un acte d'engagement**

L'AIF est à transmettre à Hellio **par courrier en 2 exemplaires originaux**

Les travaux peuvent commencer

04 Réception de l'Attestation sur l'Honneur (AH) envoyée pré-complétée par Hellio

Dès réception par Hellio, les 2 exemplaires de l'AIF sont **signés par son représentant légal**. Un exemplaire original co-signé est ensuite renvoyé au bénéficiaire, accompagné d'une **Attestation sur l'Honneur (AH)** pré-remplie pour chaque opération engagée, en trois exemplaires. Ce document renseigne les travaux effectués, leur bénéficiaire ainsi que le professionnel les ayant mis en œuvre ou assuré leur maîtrise d'oeuvre. En signant l'attestation après la fin des opérations, **chaque partie atteste que ces dernières ont bien été réalisées.**

⚠ Important

Les Attestations sur l'Honneur ne doivent être complétées et signées qu'une fois les travaux achevés.

Dès que le bénéficiaire reçoit les Attestations sur l'Honneur, il est conseillé de **transmettre ces documents à l'entreprise de travaux,** accompagnés des recommandations de Hellio quant aux éléments à faire figurer sur la preuve de réalisation (facture ou équivalent). Grâce à cette anticipation, le bénéficiaire met toutes les chances de son côté pour constituer **un dossier complet et conforme** à la réglementation CEE.

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

Les travaux peuvent commencer

05 Envoi de la preuve de réalisation (facture ou équivalent) et de l'AH

Une fois les travaux achevés, **2 documents** doivent être transmis à Hellio :

+ La preuve de réalisation
(facture, DGD ou équivalent)

Dès lors que l'entreprise édite la facture finale (ou équivalent) et l'envoie au bénéficiaire, il est vivement conseillé de transmettre ce document par mail à Hellio.

Ainsi, sa conformité vis-à-vis de la réglementation CEE est contrôlée et validée le plus rapidement possible.

+ L'Attestation sur l'Honneur

Reçu par le bénéficiaire en trois exemplaires dès **l'étape 4,** ce document doit être complété, tamponné, daté et signé avec mention du nom, prénom et qualité du signataire, **par le bénéficiaire ET par l'entreprise de travaux.** Ensuite, un exemplaire de l'attestation doit être envoyé en **version originale** à Hellio. Le 2ème exemplaire est conservé par le bénéficiaire, le 3ème par l'entreprise.

Une copie de cette preuve de réalisation est à transmettre à Hellio **soit par courrier, soit par email**

L'Attestation sur l'Honneur est à transmettre à Hellio **par courrier en version originale**

Les travaux peuvent commencer

06 Validation du dossier CEE et versement de la prime associée

Une fois l'ensemble des documents reçus et validés par le référent Hellio, le Pôle Qualité effectue un **deuxième contrôle du dossier**, pour confirmer sa conformité vis-à-vis de la réglementation CEE.

Ensuite, le dossier est déposé auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE) pour **validation et délivrance des CEE générés**. Le PNCEE est tenu de valider les dossiers CEE dans un délai maximum de **2 mois.**

Après réception et validation des pièces constituant le dossier par Hellio, **un appel à facturation** (ou appel à titre de recette pour le secteur public) est émis auprès du bénéficiaire, correspondant au montant de la prime CEE due. Hellio s'engage ensuite à **verser la prime CEE**, à réception de la facture ou du titre de recette, dans un délai conclu avec le bénéficiaire et précisé dans l'Accord d'Incitation Financière.

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

Les documents constitutifs d'un dossier CEE

Intitulé des documents	À dater, tamponner et signer avec nom, prénom et qualité du signataire par :	
	Le bénéficiaire des travaux	L'entreprise de travaux
Accord d'Incitation Financière (AIF) *(deux exemplaires orginaux)*	✓	
Devis (ou document équivalent) *(une copie)*	✓	
Facture (ou document équivalent) *(un copie)*		
Attestation sur l'Honneur (AH) *(un exemplaire original)*	✓	✓

Note :

Selon les cas, des pièces supplémentaires peuvent être nécessaires pour constituer le dossier CEE, par exemple :

- Fiches techniques
- Études de dimensionnement
- Attestation de qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- Etc.

Attention à respecter l'ordre des dates suivant :

01 **Signature de l'AIF**

02 **Engagement des travaux** (signature du devis équivalent)

03 **Facturation**

04 **Signature de l'AH**

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

Notes

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

Notes

Document confidentiel — Reproduction interdite — Propriété de Hellio Solutions — SAS au capital de 10 000 000 €
50, rue Madame de Sanzillon — RCS NANTERRE 749 891 214

hellio.com

Où envoyer les documents de mon dossier CEE ?

hellio

Département Grands Comptes
50, rue Madame de Sanzillon
92110 CLICHY

Votre conseiller dédié Hellio
interlocuteur@hellio.com*

**Adresse mail de votre interlocuteur principal chez Hellio*

Document confidentiel - Reproduction interdite - Propriété de Hellio Solutions - SAS au capital de 10 000 000 € - 50, rue Madame de Sanzillon, 92110 CLICHY - RCS NANTERRE 749 891 214